



Procès-verbal du Conseil d'Administration

29 avril 2023 à Bron

Présents : BRECHET Sophie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, DORNE Emilien, EYMARD Christian, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, MESONNIER Gilles, MOREAU Florian, RIPERT Alain, PERRIN Patrice, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean Pierre, SCHUTTERS Thierry, ROUX Nathalie, LANDY Pascale,

Participent : CADEI Franck, RENAUD Christine, SENECLIZE Daniel, ROBERT Franck, SOBIERAJ Daniel, MOUSNIER Géraud, CAPPI Ingrid

Excusés : AURAMBOUT Stéphanie, BARATA Paula, BOUSSUGE Martine, COLOMBANI Frédéric, DOURY Frédéric, JACQUET Pascal, LEVARLET Christian, RONDEAU Solène, SINGLA Patrick, UROZ Frédéric, MULLER Franck, MALFONDET Gilles, LEFOULON Geneviève, PEAN Patrick, REY Amandine

Absents : THEATE Gérald, MOREL Carine

Préambule

La réunion est ouverte à 10h00 sous la présidence d'Alain Ripert qui souhaite :

- La meilleure santé à Christian Eymard
- Des pensées pour Christian Levarlet qui passe par des moments difficiles
- Un bon rétablissement à David Fayollat et à Boris Thiébault
- Un bon rétablissement un rétablissement à Renaud Baldacci

Nous avons le plaisir de compter parmi nous :

- Ingrid Cappi, impliquée au comité Drôme-Ardèche et à la FFHB au niveau Beach. Sur proposition du président, elle est proposée en cooptation au Conseil d'Administration de la ligue comme référente Beach. Ingrid est originaire de la région de Besançon et fait partie du Service aux Clubs à la FFHB ; elle est impliquée depuis plusieurs années sur différents sujets comme les inter-comités indoor.
- Géraud Mousnier, DGS, a pris ses fonctions depuis le 20 mars dernier et entreprend un entretien avec tous les salariés afin d'effectuer un bilan.

Tous les encouragements du CA vont auprès des M17 pour la rencontre France / Croatie, pilotée par Guillaume Joli.

Finances

Bilan 2022

Daniel SENECLIZE présente le bilan 2022 et ses principales caractéristiques. Cette présentation est faite de la même manière que celle précédemment faite par Françoise (voir [annexe 1](#)).

A date, nous pouvons constater que nous avons quasi atteint le même nombre de licenciés qu'en 2019-2020.

Les principaux points à retenir, afin de pouvoir améliorer l'état financier, sont :

- Optimisation des ressources humaines
- Optimisation des locaux
- Optimisation du matériel

Des groupes de travail sont en cours afin d'étudier différentes pistes.

La recherche de partenaires n'est pas un levier facile. Pour autant, certains événements comme le Franco-allemand, les interpôles, le Beach, tournoi de Hand fauteuil, pourraient être des supports.

L'un des leviers pourrait être aussi de nouveaux stages mais avec un impact sur les ressources humaines qui peuvent être difficiles à absorber. Il y a également la volonté de ne pas faire concurrence aux clubs et comités. Les charges afférentes aux stages ont augmenté (restauration, hébergement, RH,...) mais le tarif d'inscription n'a pas évolué depuis longtemps : ce point sera sans doute à revoir pour la saison prochaine.

La ligue est confrontée à un changement de gestion de trésorerie de la part de la FFHB :

- Facturation importante sur le dernier trimestre de chaque année
- 50 % des clubs sont mensualisés

La ligue fait une avance de trésorerie pour les clubs qui sont facturés trimestriellement. Il est important pour la bonne gestion de la ligue que la proportion des structures mensualisées augmente.

Certains clubs sont en difficulté : un échéancier a été mis en place pour 4 clubs.

Deux alertes de notre commissaire aux comptes ont été émises :

- Forte augmentation du personnel externe
- Forte augmentation des dotations en équipement

Il apparaît que certains clubs n'ajustent pas la gestion de leur trésorerie avec les dates de versement de leurs subventions et que certaines aides ont été décalées dans le temps.

Les fluctuations de trésorerie de la ligue sont d'environ 600 000 € ; si la gestion de la ligue n'était pas saine, nous serions en difficulté.

La perte d'exploitation a été prise sur le fonds associatif.

Budget 2023

Le budget présenté a été construit en lien avec le réalisé 2022 et sur un nombre de licenciés à 39 810 licenciés et sur des tarifs identiques à ceux de l'an dernier (**annexe 2**).

Points spécifiques :

- Pôle Performance Sociale : plus de sous-traitance RH afin de pourvoir au refus de la dérogation au temps de travail.
- Pas de prise en compte des amendes (qui ne peuvent pas être prévues dans un budget)
- Interpôles : non prise en compte des ressources mises à disposition par les comités. Des échanges sont en cours avec la FFHB : toutes les prestations ont augmenté (restauration, hébergement, ...) mais le forfait fédéral n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Le budget tel qu'établi fait apparaître un déficit de 289 581 €.

Il est possible que le service ITFE dispose de plus de recettes. Ce déficit s'explique aussi par la baisse des subventions, avec une projection de presque 123 000 € d'aides en moins sur 2024 par la région. Certaines aides publiques se sont déplacées au bénéfice des licenciés directement.

Afin d'équilibrer les comptes, le fonds associatif sera utilisé et validé par les commissaires aux comptes.

Un point aura lieu en juin avec l'ADASA afin d'étudier :

- Les points d'amélioration possibles
- L'aide en ressources humaines pour suivre nos alternants
- Des sources d'aides complémentaires

2023 est une année-charnière et il est important à la vue des différents éléments de travailler sur le budget 2024.

Après échanges sur le budget, le CA valide, sous réserve, des réajustements suivants :

- Augmentation de la part adhésion ligue 1 € sur les licences non dirigeantes
- Revoir certains postes de dépenses à la baisse
- Régulation du déficit

Avec ces réserves le budget est soumis au vote :

- 5 abstentions
- 0 contre
- 12 pour

Un nouveau budget sera proposé aux membres du CA.

Autres points

Une information circule et indique que les locaux de Montbonnot seraient mis en vente : aucune action sur aucun site n'est entreprise à ce jour.

Comme précisé lors d'une DTR, des hypothèses de stratégie de gains financiers ont été imaginées mais ne pourraient voir le jour que post 2024 avec une DTR étendue aux élus.

Toute étude de changement quant à l'implantation des établissements nécessite une étude précise et prenant en charge tous les aspects (humains et financiers).

Frédéric UROZ précise que lorsque ce type d'information arrive à un élu, il est impératif de prendre renseignement auprès d'Alain Ripert afin d'en vérifier la véracité et arrêter ce type de « fake news ».

Frédéric précise aussi que l'information indiquant qu'il se présenterait comme tête de liste à la présidence de la ligue est aussi une information dénuée de vérité.

Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

L'ITFE est en pleine croissance et restructuration ; Bernard GALLET présente un point sur le service (Annexe 3).

Il est nécessaire de mettre en place des process afin de mieux gérer notamment l'aspect économique et l'organisation des RH en transversalité avec les autres services et commissions.

Un audit de l'ITFE a été fait et un plan d'action a été proposé par l'entreprise.

Ce plan d'action sera à affiner et travailler avec Géraud Mousnier car il impacte pour tous les services et commissions.

Les premiers plans d'action commencent dès mai 2023 pour la co-construction du plan ; la dead-line est prévue pour fin 2023 afin de présenter un planning sur 3 ans, une redéfinition du périmètre de l'ITFE, et une répartition entre les titres professionnels et les formations des bénévoles.

Un suivi sera effectué de manière régulière afin de ne pas dévier de l'objectif.

Nous devons aussi améliorer les liens avec les commissions COC, arbitrage, ...

Deux nouveautés pour la saison prochaine :

- IREF, le rugby, avec une formation BP APT supporté par le rugby, donc peu d'impact pour la ligue.
- Le partenariat avec le rugby va permettre de mettre en place des formations administratives (formation portée par le rugby).
- Aide de l'apprentissage transformé en 1 fois 6 000 € sur une année : le titre 4 sera donc aligné sur l'année civile.

La question est posée quant à la mise en place des actions ainsi que le délai : peut-il être raccourci ? A priori, cela est difficile car plusieurs items sont à mettre en place.

Il est important que le plan d'action soit étendu aux autres services notamment pour ceux en interaction.

Le compte rendu du cabinet peut être envoyé à tous ceux qui le souhaiteraient.

Il est important que le CA valide la suite des actions de l'ITFE ; nos collaborateurs continuent leurs actions. Nous avons commencé nos missions avec des lignes de conduite fédérales et, à ce jour, nous devons mettre en place nos propres priorités et axes de travail.

Chaque centre de formation a un ensemble de compétences à faire acquérir aux bénéficiaires des formations ; les moyens pour y parvenir sont propres à chaque territoire.

Il est important que dans le pilotage du suivi budgétaire, nous puissions avoir les alertes sur les postes à suivre de manière plus précise. A ce jour, les mises à disposition de RH représentent 60 % des charges de cette commission.

La planification sur l'année de tous les services ainsi que les prévisionnels de tous, sont impératifs.

COC

Un bilan de la saison est présenté **Annexe 4** :

- Deux désistements ont eu lieu en Honneur : trop tardifs pour mettre en place un repêchage
- Plus d'équipes de jeunes ont été mises en place
- La mise en place des rencontres avec les M15 réserves ont satisfait les coachs et ont permis de réduire l'écart de buts entre les équipes. Ce process ne peut être étendu au secteur féminin par manque d'équipes.
- Baisse du nombre de notifications d'erreurs.
- Les conventions sont stables, excepté en M18 masculins où elles sont en hausse
- Plusieurs événements de fin de saison sont en place et permettent d'être sur plusieurs zones du territoire, avec possibilité de mutualiser les déplacements
- Une visioconférence a eu lieu concernant les ayants droits pour l'accession en championnat de France. Les décisions ont déjà été actées et approuvées par la DTN. La ligue AURA perdra un ayant droit, comme d'autres grandes ligues : décision pénalisante à la vue des collectifs des PPF. Hervé Kerneis ayant assisté à la Visio, propose que la ligue vote contre ce vœu et demande aux comités d'avoir le même positionnement, ; il y a un manque d'équité ayant droits / nombre de licenciés. Il est important de voir avec les ligues concernées afin d'aller dans le même sens.

Florian MOREAU précise qu'il est important effectivement de ne pas confondre équité et égalité : certaines ligues n'ont pas fusionné. Certaines argumentations proposaient de calibrer les ayants droits en fonction du nombre de licenciés du territoire.

En résumé, les grandes ligues ayant fusionné sont défavorisées par rapport aux ligues n'ayant pas fusionné.

A ce jour, en féminin, nous avons une nationale 2 « régionalisée » et à terme, cela pourrait engendrer plus de déplacements avec des descentes régulières.

Présentation des amendements proposés pour l'AG (**Annexe 4**). Lancement en mode test de tournois de hand à 4 sur des M13, M15 notamment féminins pour faire suite à la mise en place de formules de hand à 4 en M11 sur certains territoires. Cela pourrait permettre aussi aux M13 et M15 de jouer (problème d'année d'âge médian).

PAUSE DEJEUNER 12h30 - REPRISE DES TRAVAUX 13h30

Départs de : Hervé Kerneis, Nathalie Roux, Emilien Dorne

Discipline

Un règlement intérieur (**Annexe 5**) a été établi et envoyé au Conseil d'Administration. Ce règlement reprend toutes les dispositions existantes ; il a été construit à l'aide des juristes de la commission.

Tous les comités sont représentés au sein de la commission.

Le déplacement des personnes supervisant des compétitions, par exemple, pour les huit-clos, a été intégré à ce document.

Après lecture par certaines personnes, de petites erreurs ont été détectées et seront modifiées.

Cette saison, 4 appels ont été effectués.

Pôle performance (PPF)

Franck CADEI évoque quelques éléments de contexte :

- Arrêt des aides régionales (123 000 €) ; tous les pôles de toutes les disciplines d'Auvergne-Rhône-Alpes sont touchés par cette décision. A noter que seule la région AURA a appliqué cette politique
- Disparition progressive d'autres aides régionales
- Disparition progressive des supports CTS qui vont être retirés des ligues, avec probablement, à partir de 2024, des postes à compenser par des emplois
- Baisse du CTI
- Disparition du club de Bourg de Péage avec un impact sur la formation et le lien PPF Féminin
- Différences structurelles et organisationnelles des PPF masculin et féminin ; à étudier en prenant en compte les forces et faiblesses de ces différences
- Nous sommes une région qui fonctionne de manière exceptionnelle avec sept sites, cinq d'accèsion (Clermont-Ferrand en féminines, Cournon en masculins, Lyon féminines et masculins et Chambéry masculins et féminines), et deux sites d'excellence (masculins à Chambéry, féminines à Valence). Seuls deux sites sont mutualisés (Chambéry et Lyon), ce qui permet des économies d'échelle
- Deux sites interpellent à ce jour :
 - Valence en féminines, avec un certain nombre de mises à disposition. Avec la disparition de Bourg de Péage, des directives du Ministère des sports et de la DTN arriveront et inciteront à faire une étude précise.
 - Cournon : il existe deux niveaux d'accèsion - une accèsion nationale et une accèsion régionale. La particularité de Cournon est d'avoir été classé « régional ». La conséquence est la prise en charge financière par la ligue, car le site est déclassé pour ne pas avoir produit de jeunes au niveau national (évaluation datant d'avant la fusion).

Le site d'excellence en masculins doit être accolé au club de performance (Chambéry), ce qui explique qu'en AURA, il n'y en ait qu'un seul ; cette obligation n'existe pas sur le secteur féminin. A l'heure actuelle, il n'existe pas de site autre que Valence pouvant accueillir le site d'excellence féminin.

Comme indiqué par Géraud Mousnier, ces éléments font partie de la réflexion globale à mener sur la transversalité.

Une réorganisation après 2024 sera nécessaire ; à l'heure actuelle et pour la saison à venir, le PPF se réorganise déjà avec moins de stages.

Les résultats des JO auront un impact sur l'organisation post-2024 ; éléments que la ligue ne maîtrise pas en totalité.

Il est important de rappeler qu'aucune décision n'est prise à ce jour.

Le retour sur le CTI montre le PPF féminin ne donne pas entièrement satisfaction (volet « production » de joueurs / joueuses pour l'équipe de France).

Par contre, le PPF masculin est en pleine dynamique positive et il remplit, à date, tous les critères souhaités par la DTN.

Arbitrage

Ce qui a été pris en compte pour le CTI, ce sont les désignations de Jeunes Arbitres en championnat de France M18 masculins et M17 féminins. Il est à noter que nous sommes la ligue ayant le plus de matches à couvrir (65 sur la première phase) : nous avons un bon pourcentage de couverture.

Le taux d'accompagnement des JAJ est lui aussi en bonne position. La CTA a baissé son niveau d'accompagnement pour des raisons économiques ; l'un des vœux de la CTA, s'il est accepté, revoit ces aspects.

Plusieurs points sont proposés au vote pour l'AG ([Annexe 6](#)).

A ce jour, les arbitres lors de l'envoi de leur note de frais, doivent faire parvenir la carte grise et la carte verte.

- Le paiement par virement s'est bien passé et bien été suivi. La possibilité de régler par chèque reste possible pour les clubs de première et seconde division. Pour mémoire, cette option de virement permet aux clubs de vérifier les notes présentées par les arbitres.
- Passage à l'indemnité kilométrique au frais réel, avec un changement progressif sur trois ans ; remboursement sur un seul véhicule
- Frais de péage selon la règle indiquée dans l'annexe
- Augmentation progressive de l'indemnité arbitrage en division (aucun changement depuis 2017 ; les tarifs mis en place étaient une moyenne entre tous les comités). La réduction de l'écart entre le T2 et le T3 pourrait permettre d'éviter la fuite pour des raisons financières
- Trois niveaux différents d'indemnité d'accompagnement des jeunes arbitres sont proposés (ce qui n'a pas pu être fait cette saison) et simplification des fiches de suivi (une fiche d'accompagnement complète et une fiche simplifiée). Une majorité des accompagnateurs sont arbitres et il est important de réduire la différence d'indemnité entre l'arbitrage et l'accompagnement en valorisant mieux l'accompagnement qui demande un travail plus complet.

Une simulation sur la pré nationale sera faite afin d'estimer l'impact sur les frais de déplacement.

Eric Courtois précise que le travail d'accompagnateur demande un travail important et l'indemnité pourrait être plus importante, notamment sur le niveau sécurisé ; l'indemnité de suivi devrait être au même niveau que l'indemnité d'arbitrage.

Thierry SCHUTERS précise que pour le niveau sécurisé, il n'y a pas de retour concernant l'arbitrage.

A noter que doit être soumis en AG fédérale, un temps mort de régulation : temps mort qui durera le temps que les événements ayant provoqué cet arrêt soient contrôlés (exemple : grabuge dans les tribunes).

Alain RIPERT indique que suite à ces modifications, il serait important de voir l'impact pour un club évoluant en régional ; ne serait-il pas plus intéressant de jouer sur l'indemnité de l'arbitrage (en lien avec la mission) plutôt que sur la puissance du véhicule.

Question : pourquoi n'existe-t-il pas une indemnité pour les déplacements en vélo ?

A noter qu'avant la COVID, il y avait plus de 400 arbitres T3 ; nous sommes revenus à un nombre d'environ 250, sachant que souvent il s'agit d'une population qui œuvrait pour rendre service à leurs clubs.

La question est posée de savoir quelle somme est affectée sur l'accompagnement d'un apprenti en club ? Ces situations ne sont pas comparables car l'accompagnement sur la partie technique est compris dans le coût de l'apprentissage.

La politique du PPF arbitrage depuis trois ans commence à porter ses fruits ; les retours sur les différentes compétitions le mettent en évidence.

Etude du Groupement d'Employeurs

Une enquête a été effectuée auprès des différentes structures : tous les comités (excepté le Cantal) et 84 clubs ont participé (issus de tout le territoire) en indiquant l'intérêt avec des niveaux différents.

Une étude a été lancée avec un cabinet externe afin de voir la faisabilité sur l'ensemble du territoire et déterminer l'intérêt d'avoir un ou plusieurs groupements d'employeurs.

Une restitution est prévue le 16 mai avec le COPIL et les deux auditeurs.

Environ 90 % des clubs qui ont répondu, indiquent qu'ils sont intéressés par la démarche mais que cela nécessiterait plus d'informations ; la répartition des besoins est :

- Les deux tiers des clubs sont prêts à embaucher à court terme
- Un tiers ne se prononce pas
- 60 % des clubs indiquent des besoins concernant des besoins techniques et 40 % des besoins administratifs

La prochaine réunion permettra de déterminer vers quelle direction se diriger, sachant qu'actuellement le CD 42 possède déjà un GE et que le comité 26/07 a lancé la mise en place du sien.

La question se posera quant à la mise en place de « petits » GE sur le territoire ou un GE territorial aidé par des antennes locales ; le GE territorial serait les compétences administratives. Le modèle est à arrêter afin de déterminer le/les structures à mettre en place et les capacités à les positionner. La mise en place de GE nécessite des adhérents et des personnes pouvant les gérer.

Il faut peut-être remettre en place un process proche du DFE pour la partie support (avec la problématique emploi, formation, ...). Un point est à faire avec l'ITFE. Le service aux clubs souhaiterait mettre en place une formation d'une vingtaine d'heures à destination des structures.

Ressources Humaines

Les DGS des différentes ligues ont été réunis à la MDF les 13 et 14 avril ; ils ont échangé sur les différentes problématiques des territoires.

Une première partie a essentiellement été consacrée à aborder les aspects techniques tels que le déploiement des outils informatiques.

Le sujet principal de la réunion a ensuite concerné les modèles économiques du futur. Chaque ligue fait le constat que nos modèles économiques sont en train de changer, avec des coûts qui augmentent et des subventions en forte diminution au niveau national, régional ou local. Sans que personne n'ait de certitudes sur l'après-2024, le soutien de l'Etat au monde sportif est également une interrogation.

Différentes pistes étudiées par les ligues ont été partagées :

- Création de plus d'évènementiel
- Création d'entités disjointes des ligues afin de pouvoir porter cet évènementiel sans risque économique pour la ligue
- Changement de gouvernance, notamment pour ces entités disjointes, en envisageant une création de SCOP

Un point important a été rappelé : notre modèle économique est proche de celui des comités (nous n'avons pas de matchs réguliers à « vendre », etc...) et il est également important de ne pas se positionner de façon trop concurrentielle.

Statuts et Règlements

Des modifications concernant les statuts de la FFHB sont à appliquer par la ligue et faire voter en AG du territoire. La parité est à atteindre en 2028.

Les points :

- Article 15 à ajouter
- Article 16.1, concernant la rétribution possible de certains membres du CA (3 dirigeants) ; article non obligatoire et en lien avec le code des impôts (conditions et restrictions)
- Intégration du para-hand
- Nombre de mandats (les mandats avant la fusion ne comptent pas)
- Cas de démission dans le cas d'absence d'élus pour piloter la structure

Les différentes informations concernant ces modifications seront transmises par Valérie CORDURI-DAVIET afin d'être transmises au CA.

La convention entre des clubs et des JAJ sera expérimentée la saison prochaine pour une mise en place future.

Assemblée Générale

L'ordre du jour prévisionnel a été envoyé aux membres du CA.

Les récompenses sur la partie COC et arbitrage ont été étudiées.

Un stand ITFE est prévu ; il est possible que les autres commissions en tiennent aussi afin de répondre aux clubs.

RESULTATS DES VOTES ELECTRONIQUES DU CA

- Projet arbitrage - validation du paiement par virement et extension aux 1er et seconde division, ainsi que sur les matches jeunes qui sont désignés par la CTA
22 Oui, 2 non, 2 abstentions
- Projet arbitrage - indemnité de frais de déplacement des arbitres (au frais réel du véhicule plafonné à 5 CV sur la saison 2023-2024, puis 6 CV sur 2024-2025 et 7 CV pour 2025-2026, pour tous les arbitrages qui sont désignés par la CTA (adultes et jeunes) et hors délégation fédérale
17 Oui, 4 non, 5 abstentions
- Projet arbitrage : augmentation des indemnités d'arbitrage sur la 1ère et seconde division (32 € à 37 € pour 2023/2024 et 37 € à 42 € pour la saison 2024-2025)
16 Oui, 4 non, 6 abstentions
- Projet arbitrage : Indemnités des frais d'accompagnement avec 3 niveaux d'indemnisation
22 oui, 1 non, 4 abstentions
- Cooptation d'Ingrid Cappi :
 - 23 pour, 3 abstentions, 0 Non
- Cooptation de Clément Pichonnier :
 - 24 pour, 2 abstentions, 0 Non

Fin de la réunion à 16h30

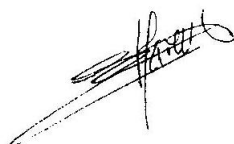
Budget Revu

Après révision du budget (Cf pièce jointe *2023 Budget Revu*), celui-ci a été soumis au Conseil d'Administration par votre électronique

Résultat des votes :

18 – pour
4 - contre
4 - abstention

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président



ANNEXE 1 FINANCES

RAPPEL :

Lors du CA du 22 mai 2022 nous avons espéré qu'en 2022/2023 nous retrouvions l'activité de 2019/2020.

- Licences

Pour la saison 2019/2020 nous avons 41 116 licenciés. Pour la saison 2020/2021 nous étions à 32 829 nous avons donc perdu 8 287 licenciés et nous avons retrouvé sur la saison 2021/2022 38 072 licenciés.

A fin 2022 nous étions à 39 618 licenciés

Pour info au 28 avril 2023 nous sommes à 41 223.

Au niveau des clubs pour 2021/2022 nous avons eu la création de 5 clubs mais la perte de 6 clubs soit : 231 clubs IDEM en 2022/2023 6 nouveaux / 6 en sommeil

Pour mémoire la ligue avait baissé le montant des licences en moyenne de 10 euros pour aider les clubs sur la saison 2021/2022.

Pour 2023/2024 nous appliquerons les mêmes tarifs d'adhésion et les mêmes montants d'engagements de mutation et d'affiliation qu'en 2022/2023.

Pour rappel, les tarifs appliqués par la Ligue n'ont pas augmenté depuis 2017

Tous ces événements se traduisent dans les documents financiers

Nous présenterons dans un premier temps le compte de résultat par la détermination :

- Du résultat courant
- De l'influence du résultat financier
- De l'influence du résultat exceptionnel
- De l'excédent ou du déficit.

Dans un deuxième temps nous présenterons :

- Le bilan 2022

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est déterminé par les produits d'exploitation desquels il sera déduit les charges d'exploitation

RESULTAT COURANT

Il est déterminé par la différence entre les produits et les charges d'exploitation.

Les produits d'exploitation

Ils sont composés du chiffre d'affaires net et des autres produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires net

	2022	2021	2020	2019
Adhésion et licences	1305	1128	1591	1706
Mutations	217	195	232	254
Engagements	117	57	60	118
Affiliations	116	108	52	118
Compétitions Inter ligues/Interpoles	79	0	148	370
Stage d'été	269	222	0	257
Formation ITFE et arbitrage	425	299	206	199
Partenariats	4	0	0	126
Frais gestion arbitrage	48	24	0	41
Autres	125	50	52	101
Total « chiffre d'affaires net » (en k€)	2 704	2 083	2 341	3 290

Principales variations

- 1) Le produit lié aux licences est en augmentation de 177K€ malgré un premier semestre au tarif COVID
- 2) Explications tarifs COVID :
 - La FFHB a établi deux tarifs pour les licences ; un tarif pour les renouvellements composé de la part pour la maison du handball et les assurances et un tarif pour les nouveaux adhérents avec une participation supplémentaire intitulée « adhésion à la Fédération ».
 - La ligue AURA a diminué toutes les adhésions en moyenne de 10 euros

3) Compétition interpole féminin

La compétition interpole a eu lieu à Bourg De Péage.

4) Les stages d'été.

Pour 2022, le stage de Passy et de Chamousset étaient complets

5) L'Institut de Formation est un secteur en évolution.

L'augmentation des recettes est principalement liée à la formation professionnelle.

En conclusion nous avons augmenté de 621 K€ de recettes en 2022 par rapport à 2021

Subventions

	2022	2021	2020	2019
Subventions FFHB	183	190	223	218
Subventions de l'ANS	92	108	63	48
Subvention région	174	178	154	161
Subventions autres	16	3	21	95
Total subventions (en k€)	464	479	461	522

Les subventions liées à la FFHB sont en légères diminution de 7K€.

Pour 2023 elles devraient se maintenir au même niveau que celles de 2022.

Les subventions de l'ANS sont en diminution pour 2022, car ce dernier organisme avait fait un complément de subvention exceptionnel en 2021 de 15K€.

Pour 2023 la subvention de la région pour les frais de fonctionnement va être **divisée par 2, soit 61,5K€** au lieu de 123K€ et **0 pour 2024**

Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges et autres produits

	2022	2021	2020	2019
Reprise sur provisions	32	35	60	63
Transfert de charges	33	194	41	26
Autres produits	37	21	6	18
Total des autres produits d'exploitation (en k€)	102	250	107	107

1) Reprise sur provision

Concerne la provision des départs à la retraite et des clubs mis en Liquidation et passés en perte

2) Transfert de charges

Avantage en nature des véhicules de fonctions.

Aides ASP sur les contrats d'apprentissage.

3) Autres produits

Refacturation MAD 37K€

Produits d'exploitation

	2022	2021	2020	2019
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	2 704	2 083	2341	3290
TOTAL AUTRES PRODUITS	566	729	568	614
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 270	2 812	2 909	3 904

Les charges d'exploitation

Elles sont composées de :

- Achats et autres charges externes
- Impôts et taxes
- Salaires et charges
- Amortissements et provisions
- Autres charges

Achats et charges externes

	2022	2021	2020	2019
Licences versées à la FFHB	715	599	839	882
Mutations	81	73	86	94
Affiliations	41	33	34	41
Locations	86	71	66	131
Honoraires	78	88	80	94
Frais match international	0	0	0	93
Personnel mis à disposition	341	253	149	299
Frais déplacements missions	195	159	203	531
Autres frais et charges externes	508	250	187	218
Total (en k€)	2 044	1526	1656	2495

1) Licences

L'augmentation est due à la tarification appliquée par la FFHB au tarif avant COVID

2) Mutations

RAS

3) Affiliation

Nous avons à peu près le même nombre de clubs donc le coût des affiliations auprès de la FFHB n'a pas beaucoup varié.

4) Locations

Augmentation liée au changement de la flotte véhicule (photocopieurs, conteneurs ...)

5) Personnel extérieur et mis à disposition de la Ligue

Augmentation de 75K€ en 2022 suite à la reprise d'activité sur l'ITFE et mise en place des bassins de vie pour l'arbitrage auprès des clubs.

6) Déplacements et missions

Les frais de déplacements ont augmenté de 39 K€ liés en partie à la reprise de l'activité et des réunions en présentiels.

Impôts et taxes

	2022	2021	2020	2019
Taxes sur les salaires	55	47	55	57
Formation continue, taxe formation	11	13	19	11
Taxes foncière	8	8	8	9
Total impôts et taxes (en k€)	74	68	82	77

1) La taxe sur les salaires est basée sur le total des salaires payés durant l'année.

Salaires et charges sociales

	2022	2021	2020	2019
Salaires	734	632	644	701
Charges sociales	315	271	186	294
Total salaires et charges (en k€)	1 049	903	830	995

1) Salaires

Entre 2021 et 2022, départ de Farida ABES, Jérémy COLSENET, maladies de Delphine BOSCALLI, Ali MANI et Eric BROSSET.

Embauches de Romain BOYER, Lucas PASSEMARD, Alexis ESTELLA, Laurence

PRIVET, Any BERNAL, Lucia FONGA FERNANDO, Clément HERBOUX-DUBOIS.

2) Charges sociales

RAS

Dotation aux amortissements et provisions

	2022	2021	2020	2019
Dotation aux amortissements	89	84	85	90
Dotations provisions clubs et autres créanciers	0	12	19	36
Dotations pour risques et charges	0	41	35	58
Total amortissements et provisions (en k€)	89	137	139	185

1) Dotation aux amortissements

Chaque année la Ligue constate la dépréciation de ses immobilisations. Cette dépréciation sera utilisée pour renouveler nos immobilisations

2) Dotation aux provisions clubs et autres créanciers

RAS

3) Dotation pour provision pour risques

RAS

Autres charges

	2022	2021	2020	2019
Aides aux comités (<i>reversements CTI, PPF</i>)	81	74	56	66
Autres	23	11	8	17
Total autres charges (en k€)	104	85	64	84

PPF 42K€ et 43K€ Services aux clubs

Autres : Bourg De Péage + IFA Sports (sous-traitant formation de 2021)

Charges d'exploitation

En conclusion, le tableau ci-dessous résume les charges d'exploitation.

	2022	2021	2020	2019
Achats et autres charges externes	2 044	1526	1656	2441
Impôts et taxes	74	68	82	77
Salaires et charges	1 049	903	830	996
Amortissements et provisions	89	139	139	185
Autres charges	104	85	64	84
Total (en k€)	3 360	2 721	2 771	3 783

Le résultat d'exploitation est donc égal à :

	2022	2021	2020	2019
Produits d'exploitation	3 270	2812	2 909	3 904
Charges d'exploitation	3 360	2721	2 770	3 782
Résultat d'exploitation (en k€)	-90	90	139	121

INFLUENCE DU RESULTAT FINANCIER

	2022	2021	2020	2019
Résultat d'exploitation	- 90	90	139	121
Résultat financier	2	-11	-8	-8
Résultat courant avant impôt (en k€)	- 88	79	131	113

RAS

INFLUENCE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2022	2021	2020	2019
Résultat exceptionnel	38	-15	-9	7
Résultat exceptionnel (en k€)	38	-15	-9	7

Vente véhicule de Clermont Mini Bus 6.5K€ et versement Contrat d'objectif 32K€ en 2020

DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	2022	2021	2020	2019
Résultat courant avant impôt	-88	79	131	113
Résultat exceptionnel	38	-15	-9	7
Impôt société	0	0	0	-10
Résultat de l'exercice (en k€)	-50	64	122	110

PRESENTATION DU BILAN

Actif du bilan

Les biens sont classés par ordre croissant de liquidité. Nous commenterons successivement :

- Les immobilisations
- L'actif circulant
- Le compte de régularisation

Les immobilisations

	2022	2021	2020	2019
Immobilisations nettes (en k€)	923	727	772	855

L'augmentation des immobilisations est due à la caution de 232K€ que le LCL a prise en gage du rachat de l'emprunt de la Société Générale en 2021.

Actif circulant

	2022	2021	2020	2019
Créances et comptes rattachés	1 408	632	857	756
Autres créances	261	102	101	346
Trésorerie	720	1358	1 308	1 614
Total (en k€)	2 389	2 092	2 266	2 716

1) Créances et comptes rattachés

L'augmentation des créances provient du non règlement des factures clubs dans les délais

Nous tenons à remercier les clubs qui ont régulièrement honorés leurs dues vis à vis de la Ligue.

2) Autres créances

Les subventions sont classées en produits à recevoir car il y a un an de décalage entre l'attribution de la subvention à la Ligue AURA et son versement.

Cela concerne, notamment, des subventions de

- Le Région pour le fonctionnement du PPF d'un montant de 129K€
- La Région pour le Contrat d'objectif 2021 d'un montant de 49 K€
- La Région pour le Contrat d'objectif 2022 d'un montant de 47 K€
- Echange Franco-Allemand d'un montant de 16K€

3) Trésorerie

Nous avons perdu 638K€ de trésorerie au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021.

Cette perte de trésorerie est due principalement :

- À la caution prise par le LCL 232 k€
- Du décalage de versement des subventions de la Région 178K€
- Du changement des modalités de prélèvement des licences par la FFHB sur 4 mois au lieu de 9 mois alors que la ligue prélève les clubs sur 9 mois

Nous vous rappelons qu'il est proposé, comme chaque année aux clubs de payer les factures de licences en 8 fois. Ce système facilite la gestion de leur trésorerie.

Compte de régularisation

	2022	2021	2020	2019
Charges constatées d'avance (en k€)	529	283	423	509

En 2022, ce compte est composé principalement des charges correspondantes aux licences du 1^e Semestre 2023 pour 461 k€.

Passif du bilan

Nous commenterons successivement les postes :

- Fonds associatif
- Provisions et fonds dédiés
- Emprunts
- Avances et acomptes reçus
- Dettes fournisseur et comptes rattachés
- Dettes fiscales et sociales
- Autres dettes
- Produits constatés d'avance

Fonds associatif

La constitution du fond associatif a eu lieu lors de la fusion des 3 Ligues en janvier 2017. Il s'élevait à 605K€

Chaque année le fond associatif est augmenté du résultat positif de l'exercice ou diminué en cas de perte. Le fond associatif joue le rôle de réserve. Il sera utilisé pour faire face à un résultat déficitaire. En cas de dissolution, les fonds associatifs serviraient à apurer les dettes puis le solde serait restitué aux comités et aux clubs

	2022	2021	2020	2019
Fonds associatifs	1 011	947	825	715
Résultat en instance d'affectation	-50	64	122	120
Subventions pour investissements	0	2	3	5
Total (en k€)	961	1 013	951	840

Le résultat de 2021 de 64 k€ a été affecté au fonds associatif, suite à la décision de l'Assemblée Générale de 2022.

Provisions et fonds dédiés

	2022	2021	2020	2019
Provision pour départ à la retraite	93	112	127	149
Provision pour risque Prud'hommes et chômage partiel	102	102	60	25
TOTAL en K€	195	214	187	174

1) Provision pour départ à la retraite

Nous avons l'obligation légale de constater les sommes dues au moment du départ à la retraite des salariés. Cette provision a diminué en 2022.

2) Provisions pour prud'hommes et chômage partiel

La provision 2021 a été maintenue dans l'attente des jugements des procédures en cours.

Emprunts

	2022	2021	2020	2019
Emprunts bancaires	439	498	566	616
Emprunts auprès d'autres organismes	0	11	29	46
Total (en k€)	439	509	595	662

- 1) La pression des emprunts bancaires diminue d'année en année.
- 2) L'emprunt souscrit auprès de la Société Générale, en 2014, pour l'achat des locaux de Bron, a été racheté par le LCL en 2021. Le taux initial de 2.41%, est actuellement de 0.98%.

Le taux de l'emprunt lié à l'achat de l'établissement de Montbonnot a été renégocié. Le taux initial de 2.95% est actuellement de 0.98%.

Avances et acomptes reçus

En fin d'exercice 2022, la FFHB fait une avance de trésorerie pour l'organisation des interpoles féminins qui ont lieu début 2023

Dettes fournisseur et comptes rattachés

	2022	2021	2020	2019
Dettes fournisseurs	726	393	576	789
Fournisseurs factures non parvenues	93	55	37	37
Total (en k€)	819	448	613	826

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs ont augmenté de 333K€ entre 2021 et 2022.

Notre fournisseur le plus important est la FFHB pour un montant de 549K€.

Dettes fiscales et sociales

	2022	2021	2020	2019
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	193	161	154	169
Dettes vis-à-vis de l'Etat	2	2	6	28
Total (en k€)	195	163	160	197

1) Dettes vis-à-vis des organismes sociaux

- 141 k€ de provisions pour congés payés et charges sociales sur congés payés ;
- 52 k€ de dettes vis-à-vis de l'URSSAF et des caisses sociales.

2) Dettes vis-à-vis de l'État

RAS

Autres dettes

	2022	2021	2020	2019
Autres dettes	17	6	1	8
Avoirs à établir vis-à-vis des clubs	0	28	56	
Total (en k€)	17	34	57	8

RAS

Produits constatés d'avance

	2022	2021	2020	2019
Interpoles	0	0	0	217
Licences premier semestre 2023	850	401	708	848
Mutations 1e semestre 2023	117	94	101	125
Engagements 1 ^{er} semestre 2023	60	57	0	60
Affiliations 1 ^e semestre 2023	58	57	51	58
Total (en k€)	1 122	622	897	1 383

CONCLUSION

Nous devons être vigilant sur l'année 2023 et préparer dès à présent 2024.

Merci à tous

Annexe 2 : Budget

Budget 2023

Base 39 810 licenciés	RECETTES		DEPENSES		SOLDE 2023
	DETAILS	TOTAL	DETAILS	TOTAL	
Redevances		2 106 575		1 073 775	1 032 800
Licences / Adhésion					
Licences FFHB	929 595		929 595		
Adhésions ligue	782 750				
Mutations	278 880		104 580		
Affiliations	115 350		39 600		
Services Généraux		0		546 583	-546 583
Salaires et charges sociales			173 600		
Formation des salariés			15 000		
Frais de fonctionnement			270 984		
Dot aux amortissements			82 000		
Clubs irreouvrable+ clubs douteux			5 000		
Commission Sportive		122 947		48 743	74 204
Salaires et charges sociales			41 234		
Frais de fonctionnement			7 509		
Engagements	122 947				
Amendes	0				
Commission Arbitrage		109 605		167 253	-57 648
Frais Gestion Arbitrage	48 970				
Subvention Région contrat d'objectif	0				
FFHB CTI	15 000				
Mise à disposition FFHB	5 000				
Salaires et charges sociales			73 489		
S-Traitance RH - Prestataires			29 480		
S-Traitance RH - Comités			6 820		
Frais de fonctionnement			57 464		
Formation arbitres	39 885				
Commission Discipline		0		38 109	-38 109
Salaires et charges sociales			21 063		
Frais de fonctionnement			17 046		
Services Pôle Social		85 054		185 370	-100 316
Salaires et charges sociales			78 231		
S-Traitance RH - Prestataires			16 420		

S-Traitance RH - Comités			0		
Frais de fonctionnement			22 699		
Manifestations Dotations aux clubs			25 000		
FFHB CTI	46 932				
Reversements aux comités CTI			43 021		
Subvention région contrat d'objectif	12 000				
Subvention ANS PSF	26 122				
Stages Vacances		268 874		248 317	20 557
Stage Passy 3 semaines 120 enfants par semaine	199 974				
Salaires et charges sociales			19 561		
S-Traitance RH - Prestataires			66 682		
S-Traitance RH - Comités			0		
Frais de fonctionnement			97 251		
Subvention ANS PSF (éthique / stages)	2 500				
Stage Chamousset 2 semaines 50 enfants par semaine	68 900				
Salaires et charges sociales			13 514		
S-Traitance RH - Prestataires			10 032		
S-Traitance RH - Comités			0		
Frais de fonctionnement			41 277		
Communication Evènements		0		113 612	-113 612
Salaires et charges sociales			109 933		
Frais de fonctionnement			3 679		
InterPôles Féminin		139 000		139 000	0
Contribution FFHB	139 000				
Frais de fonctionnement			139 000		
Tournoi Beach		25 720		61 810	-36 090
Billetterie	15 000				
Subvention Région contrat d'objectif	7 000				
Mise à disposition du personnel auprès de la FFHB	3 720				
Salaires et charges sociales			18 041		
S-Traitance RH - Prestataires			7 525		
S-Traitance RH - Comités			1 674		
Frais de fonctionnement			21 570		
Reversements clubs beach			13 000		
Commission finances				154 004	-154 004
Salaires et charges sociales			149 020		
Frais de fonctionnement			4 984		
Commission Statut et Règlements				6 840	-6 840
Salaires et charges sociales			5 536		
Frais de fonctionnement			1 304		
Commission médicale				1 579	-1 579
Salaires et charges sociales			1 579		
Frais de fonctionnement			0		

Commission ITFE		372 526		443 095	-70 569
<i>Recettes Formations Modulaires</i>	56 000				
<i>Recettes Formation Professionnelles</i>	213 526				
<i>CFA (ADASA) - Aide à la performance</i>	66 000				
<i>Mise à disposition du personnel auprès de la FFHB</i>	6 000				
<i>FFHB CTI</i>	13 000				
<i>Subventions région contrat d'objectif</i>	3 000				
<i>Subvention ANS PSF</i>	15 000				
<i>Salaires et charges sociales</i>			268 791		
<i>S-Traitance RH - Prestataires</i>			100 395		
<i>S-Traitance RH - Comités</i>			45 105		
<i>Frais de fonctionnement</i>			28 803		
Commissions PPF		284 993		576 191	-291 198
ETR					
<i>FFHB CTI</i>	42 246				
<i>Reversements CTI aux comités</i>			42 246		
<i>Mise à disposition personnel FFHB</i>	20 514				
<i>Salaires et charges sociales</i>			12 192		
<i>S-Traitance RH - Prestataires</i>			0		
<i>S-Traitance RH - Comités</i>			0		
<i>Frais de fonctionnement</i>			19 954		
PPF Masculin					
<i>FFHB CTI</i>	25 000				
<i>Subventions ANS Accession</i>	16 500				
<i>Subventions Région (filière excellence)</i>	29 000				
<i>Participation Familles</i>	10 500				
<i>Salaires et charges sociales</i>			201 249		
<i>S-Traitance RH - Prestataires</i>			26 235		
<i>S-Traitance RH - Comités</i>			8 039		
<i>Frais de fonctionnement</i>			35 199		
PPF Féminin					
<i>FFHB CTI</i>	25 000				
<i>Subventions ANS Accession</i>	16 500				
<i>Subventions Région (filière excellence)</i>	32 500				
<i>Participation Familles</i>	12 300				
<i>Salaires et charges sociales</i>			32 877		
<i>S-Traitance RH - Prestataires</i>			61 848		
<i>S-Traitance RH - Comités</i>			20 365		
<i>Frais de fonctionnement</i>			54 336		
Détection / Sélection Masculin					
<i>FFHB CTI</i>	6 217				
<i>Subventions ANS PSF</i>	8 750				
<i>Subventions Région Contrat d'objectif</i>	12 500				
<i>Salaires et charges sociales</i>			0		
<i>S-Traitance RH - Prestataires</i>			7 025		
<i>S-Traitance RH - Comités</i>			0		

Frais de fonctionnement			27 229		
Détection / Sélection Féminin					
FFHB CTI	6 217				
Subventions ANS PSF	8 750				
Subventions Région Contrat d'objectif	12 500				
Salaires et charges sociales			0		
S-Traitance RH - Prestataires			7 850		
S-Traitance RH - Comités			0		
Frais de fonctionnement			19 547		
Commission Réclamations & Litiges				594	-594
Salaires et charges sociales			594		
Sous total		3 515 294		3 804 875	
Résultat exercice comptable					0
Fonds associatifs		289 581			
Résultat prévisionnel					-289 581
TOTAL		3 804 875		3 804 875	

ITFE

CA du 29 Avril 2023

ITFE Bilan 2022

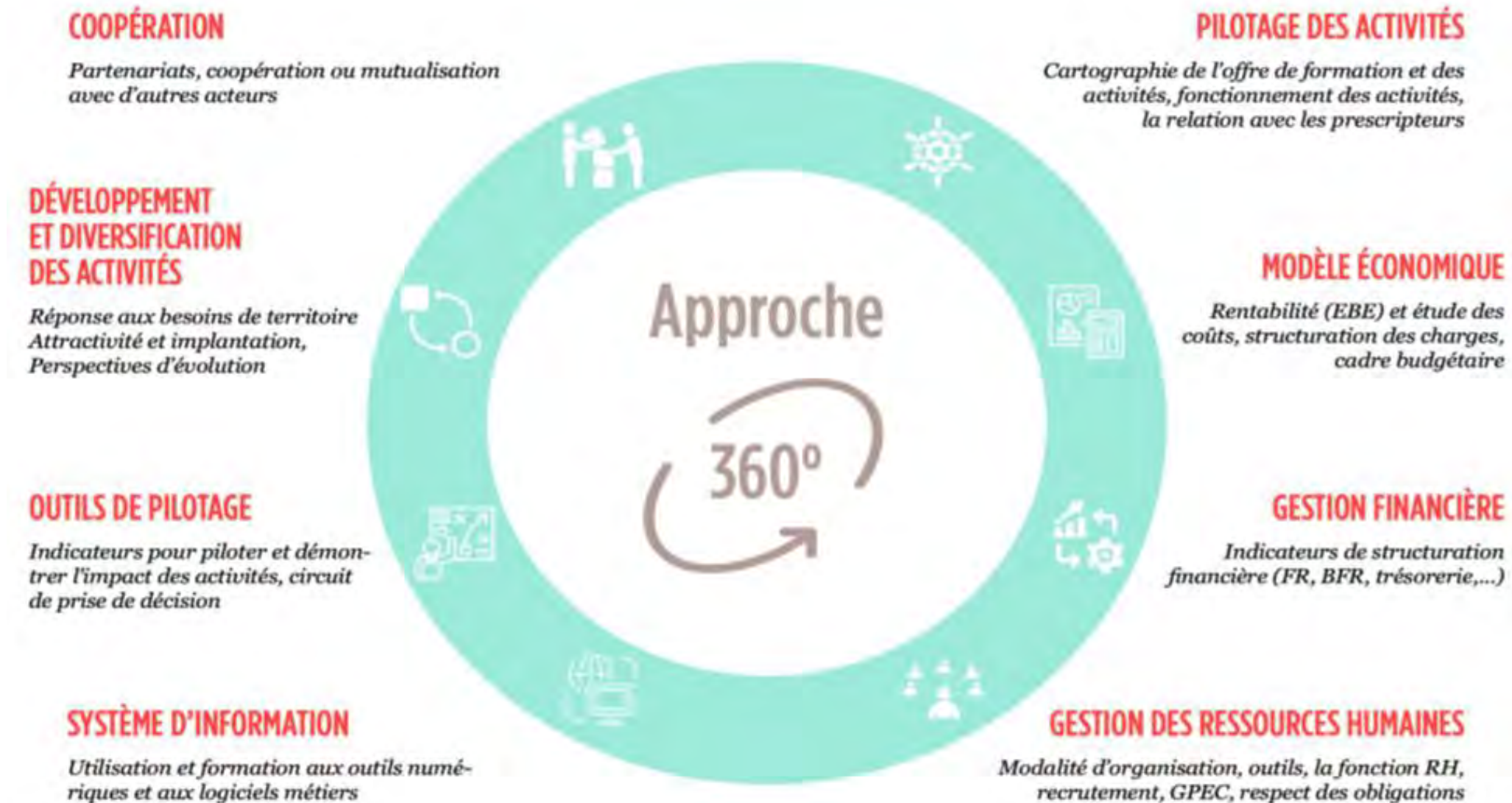
- Une année complète sans interruption pandémique
- Une augmentation forte d'apprenants dans le secteur professionnel
 - 10 apprentis en 2020 41 en 2022
 - Un budget qui a doublé 190 K€ en 2020 380 K€ en 2022
- 2022 Une année normale plus 3 nouveautés
 - 1 audit Qualiopi et 1 audit CFA passés avec succès.
 - Le lancement du CTI (avec une note de 2 sur 3, pour laquelle nous attendons toujours un retour)

Pourquoi une aide extérieure?

- Ce développement rapide nous a interrogé sur notre organisation et nos process pour passer d'une organisation qui subit à une organisation qui maîtrise et anticipe ses actions.
- Une demande d'aide extérieure a été demandée et pour objectiver notre activité et repérer les axes de progrès. Nous avons donc déclenché un audit avec E2S basé à Limoges.

Première phase

Octobre 22 mars 23



Deuxième phase

Avril 23

- Présentation du diagnostic systémique en vue de co-construire un plan d'action mercredi 26 devant les salariés participants à cet audit et devant le bureau directeur.
- 7 actions/ mesures ont été déclinées avec les objectifs à atteindre

Troisième phase

Mai 23 à Juin 24

- Elaboration d'un plan d'actions co-construit avec les acteurs du handball, dirigeants, clubs, salariés, gouvernance.....
- Présentation du plan au C.A de mars 2024 pour une série de mesures à décider et mettre en place dès l'A.G 2024



Conseil d'Administration du 29 avril 2023

- Bilan saison
- Dérogations
- Perspectives
- Accessions Relégations
- Ajustements

Bilan Saison

- 13 000 rencontres (+1 000)
 - +51 équipes (30 en phase 2)

Cat	Div. F	Exc. F	Div. M	Exc. M
+16	95 (+2)	72 (+4)	161 (+2)	94 (-2)
-16/-17		18		18
m13	95 (+6)	32 (+11)	168 (+10)	57 (+11)
m15	69 (-1)	38 (+4)	129 (-4)	68 (+12)
m18	52 (+1)	41 (+3)	90 (+11)	61 (+2)

- Anomalies
 - Environ 1/FDME
 - 700 notifications (-30%)
 - Toujours évitables
- Reports -75% / inversions +50%
- Conventions : hausse en -18M

- Écart en -15M Exc Phase 1
 - <5 buts : de 28% à 36% des matchs
 - >20 buts : de 18% à 12% des matchs

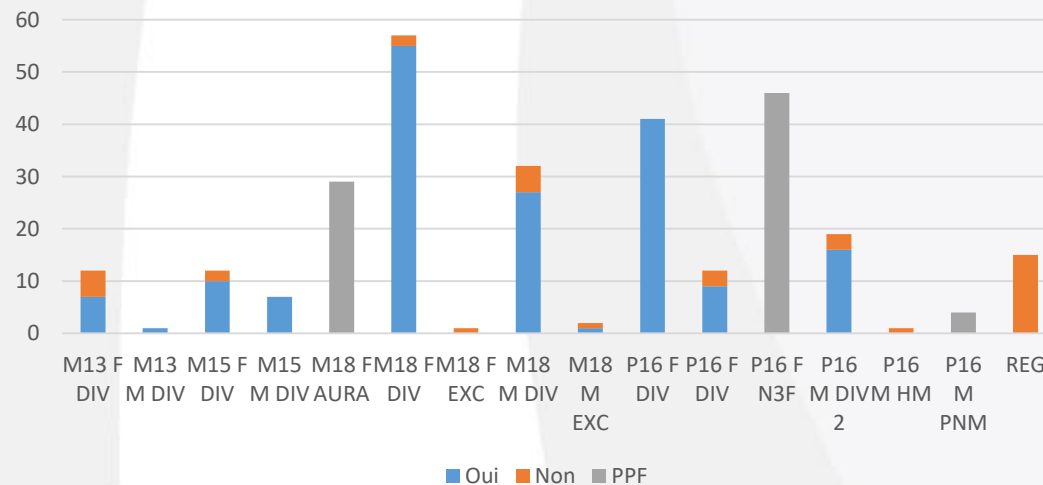


Dérogations

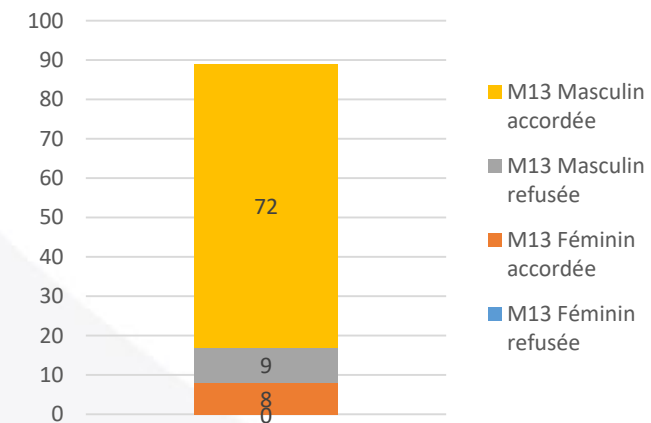
- 300 Dérogations

- Mixité en -13 : 90 demandes

Répartition des dérogations demandées



Demandes de mixité



Perspectives

- Finalités jeunes
 - Demi Finale Est
 - 03/06 au Val de Leyse
 - Demi Finale Ouest
 - 04/06 à St Flour
 - Finales
 - 11/06 à Arnas
- Barrages d'accession nationale
 - -16F
 - Tournoi à Arnas le 21/05
 - -17M
 - Match à Montélimar le 20/05
- Préparation saison suivante
- Accessions / Relégations
- Format
- Évolutions



Accessions / Relégations

Secteur Masculin											Secteur Féminin							
N3M		PNM		EXM		HM		D1T		D2T	2023 -2024	N2F		N3F		PNF		D1T
8		2		3		4		6		8	Nb Poules	8		2		4		8
12		12		12		12		12		?	Poules de	12		12		12		?
		24		36		48		72		?	Équipes			24		48		?
↖	3	↖	6	↖	8	↖	12	↖	16	↖	Nb Montées	↖	3	↖	6	↖	12	↖
↘	3+i	↘	6+i	↘	8+i	↘	12+i	↘	16+i	↘	Nb Descentes	↘	3+j	↘	6+j	↘	12+j	↘
		24		36		48		72		??	2024 -2025			24		48		??

- Il est proposé côté CdF de passer à 2 équipes plutôt que 3 pour la saison 2024-2025 ; les décisions ont été préalablement été prise, et la ligue AURA perdra un ayant-droit.
- Mise en place d'une 4^{ème} poule en Honneur Masculin

Ajustements

- Brûlage
 - Harmoniser à 11 matchs
- Péréquations
 - Verbaliser le fonctionnement
 - Rédaction type Règlement Générale de la COC FFHB
- Banc pour accession Championnat de France Jeunes
 - 1 match en poule haute
 - Titulaire ou en formation du niveau requis en Championnat de France
- Cas d'égalités inter-poule
- Officiel de Table de Marque
 - Secrétaire visiteur en -16F & -17M
 - 2024/2025 : formation OTM niveau territorial (minimum) requise, ou en formation, aux niveaux d'accès nationale
 - Poule Haute -16F / -17M
 - PNM
 - N3F
- Hand à 4 ?
 - -13, -15

**REGLEMENT INTERIEUR
COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE****Préambule : MISE EN PLACE**

La Commission Territoriale de Discipline a été mise en place conformément à l'article 20 des statuts de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball et aux articles 10 & 11 du règlement intérieur de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball ;

La Commission Territoriale de Discipline est une instance juridictionnelle au sens du droit de l'Union Européenne, ses décisions sont susceptibles d'appel devant le Jury d'Appel de la Fédération Française de Handball (FFHB).

Article 1 : COMPOSITION

La Commission Territoriale de Discipline est composée de 5 membres, licenciés à la FFHB, majeurs au casier judiciaire vierge et jouissant de leurs droits civiques. Font par ailleurs partie de la Commission Territoriale de Discipline au moins un mandataire et un instructeur qui exercent leurs fonctions en toute indépendance ; ils restent soumis aux mêmes devoirs et obligations que les membres de la Commission Territoriale de Discipline.

Ne peuvent pas être membre de la Commission Territoriale de Discipline, les personnes qui occupent un mandat de membre du Bureau Directeur de la FFHB, ou de la Commission Territoriale de Discipline ou d'un comité.

La composition de la Commission Territoriale de Discipline est soumise à l'approbation du Bureau Directeur de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball.

Article 2 : COMPETENCES

La Commission Territoriale de Discipline est compétente entre autres pour statuer sur les affaires disciplinaires qui se sont produites soit au cours ou à l'occasion de rencontres de championnats territoriaux, régionaux ou départementaux, soit dans le cadre de la vie fédérale à l'échelon territorial.

La Commission Territoriale de Discipline intervient par ailleurs chaque fois qu'il est nécessaire dans le cadre de la prévention ou de formation au sein de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball.

Les membres de la Commission Territoriale de Discipline exercent leur fonction avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

La Commission Territoriale de Discipline veille en toute circonstance au respect des règles de procédure et des droits de la défense.

Article 3 : FONCTIONNEMENT GENERAL & OBLIGATIONS

La Commission Territoriale de Discipline se réunit chaque fois qu'elle est saisie.

La Commission Territoriale de Discipline siège en formation plénière ou en formation restreinte, sous la responsabilité de son Président qui peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Le Président de la Commission Territoriale de Discipline, en cas d'absence ou d'empêchement, peut être remplacé par un membre de la Commission Territoriale de Discipline expressément désigné à cet effet.



Article 4 : FONCTIONNEMENT PARTICULIER

Les membres de la Commission Territoriale de Discipline se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction.

La Commission Territoriale de Discipline ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents en référence à l'article 3 du Règlement Fédéral Disciplinaire.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas d'égalité la décision revient au Président de la Commission Territoriale de Discipline.

Les membres de la Commission Territoriale de Discipline concernés par un dossier doivent se déporter.

De la même manière, toute situation de nature à influencer l'exercice impartial et objectif du pouvoir disciplinaire doit être tranchée par la Commission Territoriale de Discipline.

Les membres de la Commission Territoriale de Discipline sont astreints à une obligation de réserve et de discrétion, en toutes circonstances, pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance, en raison de leur fonction.

Article 5 : MODALITES DE CONSULTATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de besoin, et faute de pouvoir réunir la Commission Territoriale de Discipline dans les délais nécessaires, le Président pourra procéder à une consultation écrite ou téléphonique de ses membres.

Pour tenir compte de l'éloignement géographique, le président de la Commission Territoriale de Discipline, après avoir recueilli l'accord de la personne poursuivie, peut décider que les débats seront conduits sous forme de conférence téléphonique ou audiovisuelle, pourvu qu'il soit recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats et le caractère contradictoire de la procédure.

Article 6 : GESTION DES FRAIS

Les frais de déplacement des membres de la Commission Territoriale de Discipline sont remboursés selon le tarif en vigueur voté par l'Assemblée Générale de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball.

Toute personne désignée par la Commission Territoriale de Discipline pour remplir la fonction de délégué de la discipline, notamment dans le cadre des matchs à huis clos percevront une indemnité selon le guide financier Chapitre 2 Article 2.1 « Indemnités juge-accompagnateur national de JAJ »

Concernant les autres frais il conviendra d'appliquer le règlement de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball.

Article 7 : RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président de la Commission Territoriale de Discipline présente chaque année un rapport d'activité à l'Assemblée Générale de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé dans les conditions prévues au présent règlement.



Article 8 : EXCLUSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION

La Commission Territoriale de Discipline peut statuer sur l'exclusion d'un de ses membres absents sans excuse valable ou n'ayant pas respecté les règles de fonctionnement ou pour tout motif grave. Dans ce cas, elle se conforme aux dispositions décrites à l'article 34 du Règlement Intérieur de la FFHB.

Article 9 : CONDITIONS D'APPLICATION

Le règlement intérieur de la Commission Territoriale de Discipline a été approuvé et adopté par le Conseil d'Administration de la Ligue AUVERGNE RHONE ALPES de Handball, le

.....@

CTA – vote AG 2023

1- Expérimentation règlement par virement des notes de frais arbitrage

- validation de ce mode de règlement
- extension aux niveaux 1ère division et 2ème division
- extension sur les matchs jeune ligue avec arbitrage sur désignation

Pour les 2 extensions, si validées par l'AG, les clubs souhaitant continuer à régler par chèque devront se signaler à la CTA avant le début de la 1ère journée de championnat.

Pour les clubs déjà soumis au paiement par virement, les clubs souhaitant régler par chèque devront se signaler à la CTA avant le début de la 1ère journée.

L'option de paiement par chèque est valable pour l'ensemble des équipes du club.

Le règlement par chèque devra être effectué au plus tard 8 jours après la réception de la note de frais et de l'ensemble des justificatifs fournis par l'arbitre par courriel.

Aucun paiement n'est autorisé en amont du match

VOTE 1

2- Indemnités de frais de déplacement

Motivation :

- augmentation du prix des carburants depuis la fixation du montant de ces indemnités (2018)
- harmonisation avec le niveau fédéral sachant les déplacements plus courts au niveau territorial
- demande insistante du corps arbitral depuis 2 saisons – afin de conserver le vivier « arbitres » actuel et de ne pas freiner les candidats notamment au niveau T3

actuellement

CHAMPIONNATS	INDEMNITES MATCH	INDEMNITES KM
National 2 Féminin	80 euros	FRAIS REELS Cf doc CNA frais réels
National 3 Masculin	80 euros	
Moins de 18 CF M et F	30 euros	
National 3 AURA Féminin	75 euros	
PRENATIONAL Masculin	75 euros	0,40 euro du km 1 seul véhicule sauf situation décrite au verso
PRENATIONAL Féminin	65 euros	
EXCELLENCE	65 euros	
HONNEUR	55 euros	
DIVISION AURA	32 euros	0,40 euro du km par arbitre
Moins de 17 ans	30 euros	
Moins de 16 ans	25 euros	
Moins de 15 ans	25 euros	

Modifications

A l'instar du niveau fédéral, application des frais réels selon les modalités suivantes :

- **déplacement en véhicule remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur, plafonné à 5 CV ;**

Au titre de la saison 2023-2024, barème fiscal en vigueur :

3CV et moins

d x 0.529

4 CV	d x 0.606
5 CV	d x 0.636
6 CV	d x 0.665
7 CV et plus	d x 0.697

ATTENTION

- les modalités de calcul ne changent pas : 1 seul véhicule à partir d'un point de rendez-vous
- évolution sur la saison 2024-2025, plafonnement à 6 CV
- évolution sur la saison 2025-2026, plafonnement à 7 CV
- règle applicable à l'ensemble des matchs désignés par la CTA (hors délégation fédérale), donc jeunes et adultes

VOTE 2

Frais de péage plafonné à 50 % arrondi à l'euro le plus près si le nombre de kilomètres parcourus sur autoroute est supérieur à la moitié du kilométrage total du déplacement, si inférieur ou égal à 50 %, plafonnement à 25 %

Les frais de péage sont pris en compte uniquement à partir du point de rendez-vous

VOTE 3

3- indemnités de frais arbitrage niveaux 1ère et 2ème division

Motivations :

- depuis la fusion, ces frais n'ont pas évolué
- ne pas freiner les bonnes volontés
- favoriser la reconstitution d'un vivier d'arbitres T3
- être adaptés par rapport aux niveaux Ligue et fédéral

Proposition d'une évolution sur 2 saisons :

- actuellement 32 €
- saison 2023-2024, +5€ soit 37 €
- saison 2024-2025, +5€ soit 42 €

VOTE 4

4- indemnités des frais d'accompagnement

Motivations :

- actuellement 4 niveaux d'indemnité
- adapter l'indemnité par rapport à l'investissement réclamé
- adapter l'indemnité par rapport au niveau fédéral
- favoriser la reconstitution d'un vivier accompagnateur
- réduire l'écart avec les indemnités pour frais arbitrage, pour inciter les accompagnateurs-arbitres à ne pas se détourner de la fonction d'accompagnateur (plus de contraintes, moins bien indemnisé)

Annexe 6

La CTA met en place à compter de la saison 2023-2024 3 niveaux d'accompagnement :

- sécurisé
- simplifié
- complet

D'où 3 niveaux d'indemnisation

- sécurisé – 30 €
- simplifié – 45 €
- complet – 60 €

Actuellement :

	INDEMNITES MATCH	INDEMNITE KM
JA T1 – T2 - T3	50 €	
JAJ sur -15/-16	40 €	
JAJ sur -17/-18 CF	50 €	0,40 €
Accompagnement simple JA	15 €	

VOTE 5